

La Fondation DI-TSA de Montréal désire se doter d'un document afin de soutenir la prise de décision d'accepter ou non toute demande d'aide financière qui lui est adressée.

Ce cadre de référence établit les paramètres qui doivent guider la décision d'octroyer une telle subvention.

Objectifs

Objectifs généraux :

Assurer un accès égal aux personnes dans le cadre des critères clairement établis;

Disposer de barèmes, de critères d'admissibilité et d'exclusion selon l'objet des demandes;

Renforcer la rigueur d'analyse des demandes et en faciliter le traitement;

Établir des orientations claires.

Définitions

Don

Un don est une contribution sous forme d'aide financière visant l'amélioration de la qualité de vie d'une personne présentant une DI ou un TSA et ayant des retombées positives et des effets socialement bénéfiques sur l'intégration et la participation sociales.

Commandite

Une commandite est une contribution sous forme d'aide financière accordée à un organisme sans but lucratif afin de permettre la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet favorisant l'intégration et la participation sociales des personnes présentant une DI ou un TSA.

En contrepartie l'organisme offre un plan de visibilité diversifié tout en respectant les exigences graphiques de la Fondation DI-TSA de Montréal.

Budget

L'enveloppe budgétaire des aides financières est établie annuellement dans le cadre de l'adoption du budget par les membres du conseil d'administration.

Critères d'admissibilité

- La demande soumise correspond à la mission de la Fondation DI-TSA de Montréal et à ses priorités d'action;
- La ou les personnes visées sont inscrites aux services de la direction DITSADP du CCSMTL;
- Les services cliniques du CCSMTL appuient la démarche.

Critères d'exclusion

Les demandes d'aide financière suivantes ne sont pas admissibles à l'appui financier de la Fondation DI-TSA de Montréal :

- Organisation sans constitution légale, non reconnue ou à but lucratif;
- Demandes présentées sous forme de lettre circulaire;
- Activités de lobbying et de revendication;
- Financement de base d'une organisation : Salaires, frais de fonctionnement et frais récurrents;
- Bourse d'études et soutien à la recherche;
- Achat de matériel technologique;
- Voyages et excursions à l'extérieur du Québec;
- Activités se déroulant à l'extérieur du Québec.

Principes pour l'évaluation des demandes

Il est entendu d'offrir un accès équitable aux demandeurs. En ce sens, une aide financière peut être accordée pour un maximum de trois années à une même personne ou organisme pour un même motif. À l'échéance, les besoins sont réévalués en position de deuxième rang, derrière les demandeurs n'ayant pas obtenu d'appui de la Fondation.

Une attention particulière est accordée aux retombées pour les personnes concernées par le projet et pour leur entourage. La santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes ainsi que la prévention de l'épuisement de l'entourage comptent parmi les éléments prioritaires.

La Fondation DI-TSA de Montréal ne se substitue pas aux organismes publics et le demandeur doit avoir épuisé toute autre forme de financement à sa disposition avant de s'adresser à la Fondation.

Autres dispositions

Le calendrier annuel de dépôt des demandes comprend 4 dates par année. Le formulaire, disponible à l'adresse suivante : (www.fondationditsamtl.org/wp-content/uploads/2016/11/Formulaire-vierge.pdf) doit être reçu au plus tard aux dates énumérées ci-dessous :

1^{er} mars

1^{er} juin

1^{er} septembre

1^{er} décembre